

Nombre de conseillers

En exercice : 49

Présents : 42

Absents : 7

Ayant donné pouvoir : 4

Votants : 46

Délibération n° 2021D60

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil communautaire, convoqué le 11 mai 2021, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle de la Martelle – Rue de la Martelle – 85170 LE POIRE-SUR-VIE, le **lundi 17 mai 2021**.

Présents :

AIZENAY : F. ROY, M. TRAINÉAU, S. ADELEE, R. URBANEK, Ph. CLAUTOUR

APREMONT : G. CHAMPION, S. BUFFETAUT

BEAUFOU : D. HERMOUET, J-Ph. BODIN

BELLEVIGNY : J. ROTUREAU, N. DURAND-GAUVRIT, S. PLISSONNEAU, Ph. BRIAUD, M-D. VILMUS

CHAPELLE PALLUAU (LA) : X. PROUTEAU, V. JOLLY

FALLERON : G. TENAUD, Y. HERBERT

GENETOUBE (LA) : G. PLISSONNEAU, S. GUIDOUX

GRAND'LANDES : P. MORINEAU

LUCS-SUR-BOULOGNE (LES) : D. PASQUIER, Ph. GREAUD, Ch. GAS

MACHE : F. RAGER, C. NEAU

PALLUAU : M. BARRETEAU, G. BUTEAU

POIRE-SUR-VIE (LE) : S. ROIRAND, C. RENARD, F. GUILLET, M. CHARRIER ENNAERT, Ph. SEGUIN, J-L. RONDEAU, A. MARTIN, N. KUNG

SAINT-DENIS LA CHEVASSE : M. HERMOUET, C. FRAPPIER, Ch. DURAND

SAINT-ETIENNE DU BOIS : G. AIRIAU, C. COULON-FEBVRE

SAINT-PAUL MONT PENIT : Ph. CROCHET

Absents excusés :

AIZENAY : C. BARANGER donne pouvoir à M. TRAINÉAU, I. GUERINEAU donne pouvoir à S. ADELEE, Ch. GUILLET donne pouvoir à Ph. CLAUTOUR

POIRE-SUR-VIE (LE) : M. ROCHAIS donne pouvoir à C. RENARD

Absents :

AIZENAY : F. MORNÉ

BELLEVIGNY : R. PLISSON

LES LUCS-SUR-BOULOGNE : C. ROUX

OBJET : Acquisition d'une parcelle – ZA Espace Vie Atlantique Nord - Aizenay.

Madame la Vice-Présidente informe le Conseil communautaire que Mme Christiane DELAHOUGUE a acquis en 2019 une parcelle de 349 m² au sein de la ZA ESPACE VIE ATLANTIQUE NORD à Aizenay afin d'y implanter un distributeur de pizzas.

Ce projet ne sera finalement pas mené à son terme. La parcelle étant libre, la Communauté de communes souhaite se porter acquéreur de ce foncier afin d'en maîtriser la future destination.

Le prix de vente global de cette parcelle est de 6 282,00 € H.T., il se décompose comme suit :

➤ **349 m² x 18 € HT / m² = 6 282,00 € H.T.**

Envoyé en préfecture le 18/05/2021

Reçu en préfecture le 18/05/2021

Affiché le

SLO

ID : 085-200072882-20210517-2021D60-DE

Le prix correspond au prix de vente initial de la parcelle, il s'agit donc d'un prix de vente initial.
Communauté de communes.

Le montant de l'acquisition étant inférieur à 180 000 €, hors droits et taxes, la Communauté de communes n'est pas soumise à l'obligation de consulter le pôle d'évaluation domaniale. En conséquence, il n'y a donc pas d'avis domanial annexé à cette acquisition.

Par adoption des motifs exposés par la Vice-Présidente et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver l'acquisition de la parcelle ZK 374 d'une superficie totale de 349 m², située : ZA ESPACE VIE ALTANTIQUE NORD – 85190 Aizenay auprès de Mme Christiane DELAHOUGUE domiciliée : 466 CITE DE L'ENRILISE 58 BD D'AUSTERLITZ - BAT J - 85000 LA ROCHE SUR YON ou à toute personne physique ou morale qu'il lui plaira de substituer, au prix de 6 282,00 € H.T.

- D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier.

- De charger le Président ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

.....
Pour copie conforme au registre,
Le dix-huit mai deux mille vingt et un.

Le Président,
Guy PLISSONNEAU



Publiée et affichée le : 18 mai 2021

Transmise au Représentant de l'Etat le :

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat